

Lundi 13 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 13 janvier 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-01-01

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-02

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du conseil du 16 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-03

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 DÉCEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 décembre 2024, pages 1 et 2, pour un montant de 311 475,48 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 311 475,48 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-04

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 décembre 2024, pages 1 à 6, relative au compte no 10444 pour un montant total de 1 516 609,12 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-05

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN DÉCEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en décembre 2024, pages 1 à 57, pour un montant de 608 140,04 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-06

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 décembre 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-521 par laquelle le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 406-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le Règlement numéro 406-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2024 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale prescrit des modalités spécifiques pour le compte de taxes;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale permet également aux municipalités de prévoir des modalités d'application différentes de celles prévues à ladite loi;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de maintenir le nombre de versements à six;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 407-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que le Règlement numéro 407-2024 régissant les comptes de taxes pour l'année 2025 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2024 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE D'UNE TARIFICATION POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS VERSÉS À LA MRC DE KAMOURASKA POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU MINVILLE.

CONSIDÉRANT la résolution 389-CM2023 de la MRC de Kamouraska autorisant la réalisation de travaux d'entretien sur la Branche 3 du cours d'eau Minville;

CONSIDÉRANT le paiement par la Ville, à la MRC de Kamouraska, sous forme de quote-part, d'une somme de 105,61 \$ pour les travaux effectués audit cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récupérer les sommes versées par la Ville à la MRC de Kamouraska pour la réalisation de ces travaux auprès du propriétaire en bénéficiant;

CONSIDÉRANT les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours d'eau peuvent être considérés comme ayant un certain bénéfice collectif puisque toute propriété doit égoutter son eau et que tout citoyen peut bénéficier donc, à un certain degré, d'avoir un égouttement adéquat;

CONSIDÉRANT que le mode de taxation relatif au paiement de la quote-part associée aux travaux dans les cours d'eau doit aussi traduire le fait que les travaux ont un aspect collectif;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-07-252 du conseil municipal reconnaissant l'aspect collectif de la ressource eau et établissant à 25 % la portion payable à même le fonds général de la Ville de toute quote-part associée à la réalisation de travaux dans des cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 408-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci, du montant de la dépense et de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le Règlement numéro 408-2024 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche 3 du cours d'eau Minville soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-10

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2025 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL.

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 409-2025 sur la régie interne des séances du conseil.

Rémi Pelletier, conseiller

2025-01-11

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2025 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Céline Langlais, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 409-2025 sur la régie interne des séances du conseil.

2025-01-12

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 228 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 228 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ADOPTÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a délégué sa compétence concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée la Régie);

CONSIDÉRANT que, dans la poursuite de ses objectifs et de sa mission, la Régie a décidé de procéder à l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que pour défrayer le coût de cette acquisition, la Régie a adopté le Règlement numéro 5-2024 décrétant une dépense de 1 228 000 \$ et un emprunt de 1 228 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 607 du Code municipal du Québec, les municipalités sur le territoire desquelles la Régie a compétence doivent approuver ledit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal approuve le règlement numéro 5-2024 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, décrétant une dépense de 1 228 000 \$ et un emprunt de 1 228 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-13

AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2025 ET DES DIFFÉRENTS SERVICES RENDUS PAR LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT le document Répartition des quotes-parts 2025 produit par la MRC de Kamouraska établissant les quotes-parts payables par la Ville de Saint-Pascal en 2025 au montant de 418 949 \$;

CONSIDÉRANT également le document Services rendus aux municipalités 2025 produit par la MRC de Kamouraska établissant les montants dus par la Ville de Saint-Pascal, soit 1 309 \$ pour les services rendus en sécurité publique (cadet), 2 092 \$ pour la gestion en eau et 1 681 \$ pour les outils en aménagement et urbanisme pour un total de 5 082 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement d'un montant total de 424 031 \$ à la MRC de Kamouraska pour les quotes-parts 2025 et pour les différents services rendus.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-14

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT une facture datée du 15 octobre 2024 de l'Union des municipalités du Québec relative au renouvellement 2025 de l'adhésion de la Ville à leur organisme ainsi qu'aux services offerts par le Carrefour du capital humain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025 au montant de 2 359,47 \$ ainsi qu'aux services du Carrefour du capital humain au montant de 5 385,43 \$ pour un coût total de 7 744,90 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-15

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT une facture datée du 30 octobre 2024 de la Fédération québécoise des municipalités relative au renouvellement de l'adhésion de la Ville à leur organisme pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025 au coût de 4 324,44 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-16

AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES DE LA VILLE AU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT ET POUR LA LICENCE SYMPHONY 2025-2026.

CONSIDÉRANT la facture adressée à la Ville par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent inc. en date du 6 janvier 2025 pour la cotisation annuelle 2025-2026 au Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent de même que pour le coût d'utilisation et de soutien de la licence Symphony;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2025-2026 de la Ville au Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent au montant de 21 813,98 \$ de même que le paiement de la licence Symphony 2025-2026 au montant de 2 104,50 \$ pour un coût total de 23 918,48 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-17

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. D'UNE FACTURE RELATIVE À LA COUVERTURE D'ASSURANCES EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-434 du conseil municipal autorisant la signature de l'Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2023-2028;

CONSIDÉRANT la décision du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie d'accorder le contrat d'assurance responsabilité au cabinet de courtage BFL Canada risques et assurances inc.;

CONSIDÉRANT la facture datée du 20 décembre 2024 de BFL Canada risques et assurances inc. relativement à la couverture d'assurance en responsabilité civile, responsabilité excédentaire et responsabilité municipale de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 79 792,73 \$ incluant la taxe au cabinet de courtage BFL Canada risques et assurances inc. pour les assurances en responsabilité civile, responsabilité excédentaire et responsabilité municipale de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-18

AUTORISATION DE PAIEMENT À BENEVA INC. D'UNE FACTURE POUR LE RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-434 du conseil municipal autorisant la signature de l'Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2023-2028;

CONSIDÉRANT la décision du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie d'accorder le contrat d'assurance générale de la Ville à Beneva inc.;

CONSIDÉRANT la facture datée du 8 janvier 2025 de Beneva inc. relativement à la couverture d'assurance de la Ville à l'égard des dommages aux biens, des pertes d'exploitation, des bris aux équipements et des délits au montant de 92 234,71 \$ incluant la taxe et des assurances pour les véhicules de la Ville au montant de 18 300,01 \$ incluant la taxe pour un montant total de 110 534,72 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Beneva inc. d'un montant total de 110 534,72 \$ incluant la taxe pour les assurances générales de la Ville et les assurances véhicules.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-19

AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPEMENT FORESTIER GRAND-PORTAGE INC. POUR LA LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE.

CONSIDÉRANT le besoin d'espace locatif pour l'entreposage de biens, de meubles et autres objets en raison des travaux de réfection et d'agrandissement du centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT que le Groupement forestier Grand-Portage inc. a des espaces vacants disponibles dans leur immeuble du 162, route 230 Ouest;

CONSIDÉRANT que la Ville y loue des espaces depuis l'été 2023 pour l'entreposage de biens;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection et d'agrandissement prendront fin en 2025;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture du Groupement forestier Grand-Portage inc. pour la location d'espace d'entreposage pour le mois de janvier 2025 au montant de 988,79 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement au Groupement forestier Grand-Portage inc. de la facture pour les frais d'entreposage pour le mois de janvier 2025 au montant de 988,79 \$ incluant les taxes ainsi que le paiement des factures à recevoir jusqu'au 30 juin 2025 pour un montant total de 5 932,71 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-20

MANDAT À LA FIRME BTLP AVOCATS POUR PROCÉDER AU RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES ET AUTRES COMPTES DIVERS.

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir en taxes foncières et la liste des comptes à recevoir autres;

CONSIDÉRANT les démarches infructueuses effectuées par le Service de trésorerie pour recouvrer les sommes dues;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de BTLP Avocats datée du 9 décembre 2024 pour le recouvrement des taxes municipales impayées et autres comptes dus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de mandater la firme d'avocats BTLP pour procéder au recouvrement de taxes municipales impayées et autres comptes divers selon son offre de services professionnels datée du 9 décembre 2024 et de transmettre à BTLP Avocats les comptes suivants pour lesquels des montants demeurent impayés depuis 2022 et 2023 (numéros de matricule : 5462-35-6878, 6167-53-4064, 5665-58-7291, 5661-93-8922, 5665-97-1399, 5665-43-1424, 5764-66-9610, 5561-60-4452, 5665-59-0341, 5866-65-6161, 6268-01-9908, 5765-24-4351, 5765-60-2281 et 6069-07-9031 ainsi que la facture numéro 8328).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-21

RENOUVELLEMENT DE DIVERS CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2025 AVEC PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT les factures datées du 1^{er} décembre 2024 adressées à la Ville par PG Solutions inc. relativement au renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2025 au montant total de 41 402,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'alinéa 6) du premier paragraphe de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que les règles d'appel d'offres ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT également une correspondance de PG Solutions inc. datée du 16 décembre 2024 informant la Ville de la prise en charge du logiciel de Conseil sans papier développé par ICO Technologies inc. et l'amendement au contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) soumis à la Ville;

CONSIDÉRANT que pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025, les frais pour le contrat d'entretien et de soutien du logiciel de Conseil sans papier sont de 676,44 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme totale de 42 078,93 \$ incluant les taxes à PG Solutions inc. pour le renouvellement des divers contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2025 et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement au contrat d'entretien et de soutien des applications.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-22

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LE RENOUVELLEMENT DES SERVICES RENDUS DANS LE CADRE DE LA CONFORMITÉ DE LA VILLE À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

CONSIDÉRANT la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, c. 25) adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ladite loi entraîne de nombreuses obligations pour les organisations quant à la collecte, à l'utilisation, à la communication, à la conservation et à la destruction des renseignements personnels détenus par elles et impose d'importantes sanctions en cas de non-respect de ces dispositions;

CONSIDÉRANT l'offre de service développée par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) par le biais de sa division VARS auprès des municipalités de moins de 100 employés pour la mise en place d'un programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-459 de ce conseil acceptant l'offre de services professionnels de RCGT pour la mise en place d'un programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement des services professionnels en lien avec le programme de conformité datée du 20 novembre 2024 soumise à la Ville par Raymond Chabot Grant Thornton pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière de retenir le plan standard soumis dans la proposition, lequel prévoit le renouvellement des diverses licences d'utilisation ainsi qu'une banque d'heures pour l'assistance au responsable de la protection des renseignements personnels pour un montant de 13 797 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton datée du 20 novembre 2024 à l'égard du plan standard pour un montant de 13 797 \$ incluant les taxes dans le cadre du programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels;
- d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer tout document relatif à la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-23

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLOTECH POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME AUDIOVISUEL DU CENTRE SOCIOCULTUREL.

CONSIDÉRANT que le nouveau système audiovisuel installé au Centre socioculturel requiert un entretien et un suivi spécialisé;

CONSIDÉRANT que Solotech détient cette expertise et le personnel qualifié;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service soumis à la Ville par Solotech pour les années 2025, 2026 et 2027 représentant une somme totale de 27 594 \$ incluant les taxes pour le soutien technique, l'entretien préventif et le suivi en temps réel du système audiovisuel;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré à Solotech pour l'entretien du système audiovisuel du Centre socioculturel, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim datée du 10 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville et Solotech pour les années 2025, 2026 et 2027 pour le soutien technique et l'entretien préventif du système audiovisuel au montant de 27 594 \$ incluant les taxes et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-24

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4 500 BORNES DE RECHARGE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-457 de ce conseil autorisant le dépôt d'une demande de financement au Programme de subvention de 4 500 bornes de recharge d'Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT une correspondance d'Hydro-Québec datée du 6 décembre 2024 confirmant l'acceptation de la demande de financement de la Ville;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-25

ÉTABLISSEMENT DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière du calcul du prix de vente minimum des terrains dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que la visibilité moindre, à partir de l'autoroute 20, des terrains au sud de l'avenue du Parc comparativement aux terrains situés du côté nord justifie un prix de vente distinct;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de favoriser l'acquisition des terrains dans le parc industriel pour des projets porteurs et favorables au développement économique du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'établir le prix de vente des terrains dans le parc industriel en 2025 de la façon suivante :

- terrains situés du côté sud de l'avenue du Parc : 0,25 \$ du pied carré;
- terrains situés du côté nord de l'avenue du Parc : 0,35 \$ du pied carré.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-26

AUTORISATION DE SIGNATURE EN REGARD DE LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOTS DANS L'AVENUE GILLES-PICARD.

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots numéros 4 305 546, 4 305 547 et 4 305 548 du cadastre du Québec situés dans l'avenue Gilles-Picard;

CONSIDÉRANT les contraintes existantes sur le lot numéro 4 305 547 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'agrandir les lots 4 305 546 et 4 305 548 du cadastre du Québec à même le lot numéro 4 305 547;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par Monsieur William Lévesque, arpenteur-géomètre en date du 4 décembre 2024 sous la minute 2291 procédant à la création des nouveaux lots numéros 6 664 341 et 6 664 342;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de mandater Mesdames Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le plan cadastral parcellaire tel que décrit au 4^e considérant de la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-27

NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE LIANT LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE SAINT-PASCAL POUR LES PERMIS ET IMMATRICULATIONS.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 26 septembre 2024 de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) informant la Ville du non-renouvellement du contrat de service liant la SAAQ et la Ville pour les permis et immatriculations;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et la SAAQ à la suite de la réception de cet avis;

CONSIDÉRANT, en conséquence, la fin des emplois de Mesdames Nancy Aubert, Constance Dumais et Lucie Beaulieu aux postes de préposées aux permis et à l'immatriculation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de fermer le point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec situé au 215, rue Rochette et de mettre fin à l'emploi de Mesdames Nancy Aubert, Constance Dumais et Lucie Beaulieu;
- de remercier les préposées Mesdames Nancy Aubert, Constance Dumais et Lucie Beaulieu pour leur excellent travail et leur service à la clientèle hors pair tout au long de leurs années de service.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-28

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-PASCAL-DE-KAMOURASKA RELATIF À L'ENTRETIEN EFFECTUÉ SUR LES TERRAINS DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2024 du protocole d'entente existant entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Pascal-de-Kamouraska

relativement à l'entretien du stationnement de l'église et des aménagements paysagers du parvis de l'église ainsi qu'à son utilisation publique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de chacune des parties de renouveler ledit protocole;

CONSIDÉRANT le projet de protocole soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du protocole d'entente à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Pascal-de-Kamouraska relativement à l'entretien effectué sur les terrains de l'église et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-29

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DU GARAGE MUNICIPAL AVEC MADAME FRANCE DRAPEAU.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 janvier 2025 du contrat existant entre la Ville et Madame France Drapeau pour l'entretien ménager du garage municipal;

CONSIDÉRANT les demandes de prix verbales effectuées auprès de divers fournisseurs de services pour réaliser l'entretien ménager du garage municipal pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics datée du 21 novembre 2024 de renouveler le contrat d'entretien ménager avec Madame France Drapeau;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat à intervenir avec Madame France Drapeau pour l'entretien ménager du garage municipal pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-30

ABOLITION DU POSTE DE TECHNICIEN(NE) JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-126 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe (département secrétariat et administration) selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-270 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame Véronique Ducasse au poste de technicienne juridique;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins réels de main-d'oeuvre au Service du greffe réalisée au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et de la directrice générale par intérim d'abolir le poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe;

CONSIDÉRANT, en conséquence, la fin d'emploi de Madame Véronique Ducasse à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'abolir le poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe et de mettre fin à l'emploi de Madame Véronique Ducasse;
- de remercier Madame Ducasse pour les bons services rendus à la Ville au cours de son emploi.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-31

CRÉATION D'UN POSTE DE GREFFIER(ÈRE) ADJOINT(E) AU SERVICE DU GREFFE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-30 de ce jour procédant à l'abolition du poste de technicien(ne) juridique;

CONSIDÉRANT cependant la charge de travail importante et constante au Service du greffe en raison notamment de la multiplication des obligations incombant aux municipalités;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de créer un nouveau poste de greffier(ère) adjoint(e) et de l'intégrer à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre;

CONSIDÉRANT la description de poste et la proposition d'intégration à la structure salariale des membres du personnel cadre soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à la création d'un poste de greffier(ère) adjoint(e) au Service du greffe et par conséquent de modifier la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre 2020-2026 de la façon suivante :

- modification de l'Annexe A de la Politique (page 2 de 4) afin d'y ajouter le poste de greffier(ère) adjoint(e) dans la colonne Titre d'emploi correspondant à la classe salariale 1;
- modification de l'Annexe D de la Politique (ajout des pages 21 et 22) afin d'y ajouter le poste de greffier(ère) adjoint(e) et sa description de tâches.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-32

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DU GREFFE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-31 de ce jour procédant à la création du poste de greffier(ère) adjoint(e) au Service du greffe;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la disponibilité et les compétences de Madame Marie-Ève Blache-Gagné pour occuper le poste de greffière adjointe;

CONSIDÉRANT que l'article 96 de Loi sur les cités et villes prévoit la possibilité pour le conseil de nommer un assistant-greffier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-112 de ce conseil nommant Madame Emilie Poulin au poste d'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Marie-Ève Blache-Gagné au poste de greffière adjointe, à compter du 13 janvier 2025, selon les conditions prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre en vigueur et à l'échelon 3 de la classe salariale 1 sous réserve des modalités suivantes :
 - l'horaire de travail pour ce poste sera de 32 heures par semaine réparties sur quatre jours et sera rémunéré sur cette base (soit salaire annuel ÷ 52 semaines ÷ 35 heures x 32 heures);
 - l'employée aura droit à trois semaines de vacances annuelles payées à compter du 1^{er} mai 2026;
 - l'employée aura droit au remboursement de la moitié de sa cotisation à titre de membre de la COMAQ après la fin de sa période de probation;
- de nommer Madame Marie-Ève Blache-Gagné au poste d'assistante-greffière en remplacement de Madame Emilie Poulin.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-33

DEMANDE DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU POSTE DE TRÉSORIÈRE.

CONSIDÉRANT la demande écrite datée du 9 janvier 2025 de Madame France Boucher, trésorière, quant à la diminution de son temps de travail à 32 heures par semaine réparties sur quatre jours;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'accepter la demande de Madame France Boucher de diminuer son temps de travail à 32 heures par semaine réparties sur quatre jours à compter du 13 janvier 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-34

OUVERTURE DE DIVERS POSTES POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL.

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins de personnel pour le camp de jour estival 2025 réalisée par Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un service de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires au bon fonctionnement du programme du camp de jour font partie des prévisions budgétaires 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture des postes suivants dans le cadre du programme de camp de jour du Service des loisirs pour la période estivale 2025, soit du 5 mai 2025 au 22 août 2025 :

- 1 poste de coordonnateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 450 heures pour toute la période d'embauche;
- 1 poste d'aide-coordonnateur et animateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 450 heures pour toute la période d'embauche;
- 9 postes étudiants d'animateur à raison de 14 heures pour la préparation et de 40 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 2 postes étudiants d'aide-animateur à raison de 14 heures pour la préparation et de 35 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 poste d'éducateur spécialisé (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 14 heures pour la préparation et de 40 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 poste d'accompagnateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 14 heures pour la préparation et de 40 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 poste d'accompagnateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 14 heures pour la préparation et 20 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 responsable du service de garde (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 210 heures pour toute la période d'embauche.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-35

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2025 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal s'est dotée en 2021 d'une planification stratégique de 10 ans comprenant un éventail d'actions liées à des objectifs de développement bien précis;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs inscrits à la planification stratégique, un plan d'action annuel est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'implication des différents services de la Ville, du comité consultatif en planification stratégique (CCPS) et du conseil municipal dans l'élaboration d'un plan d'action 2025 complet;

CONSIDÉRANT que la proposition du plan d'action 2025 a été élaborée dans l'optique de continuer les actions initiées en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'adopter le plan d'action 2025 de la Ville de Saint-Pascal tel que soumis et d'assurer sa mise en œuvre.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-36

VERSEMENT D'UNE RISTOURNE AU CLUB DE HOCKEY L'IMPÉRIAL DE SAINT-PASCAL INC. POUR L'OPÉRATION DU BAR.

CONSIDÉRANT le contrat existant entre la Brasserie Molson et la Ville de Saint-Pascal concernant l'approvisionnement du Centre sportif en bière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce contrat, Molson verse à la Ville une ristourne en argent pour chaque caisse achetée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs de verser aux organismes accrédités qui exploitent le bar du Centre sportif une partie de la ristourne dont bénéficie la Ville selon les modalités de volume de vente;

CONSIDÉRANT la recommandation de verser une ristourne de 1 153,60 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc. à l'égard des ventes réalisées au cours de l'automne 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une ristourne au montant de 1 153,60 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-37

DEMANDE DE PROLONGATION DE COMMUNO-VET POUR SON PROJET FINANCÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-51 de ce conseil confirmant l'octroi d'une aide financière à Communo-Vet dans le cadre de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 26 novembre 2024 de Communo-Vet sollicitant une prolongation de délai pour la réalisation de leur projet dans le cadre du volet 1 compte tenu qu'il excédera le délai d'un an prévu dans les modalités de versement de l'aide de la politique;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2024, l'équipe Communo-Vet a été en mesure de mieux cerner les besoins prioritaires de sa clientèle, ce qui a remis en question certains achats prévus au projet initial;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un échographe pourrait être plus adapté au besoin de Communo-Vet, et remplacerait le réfractomètre, le Tonovet et la pompe à fluide prévus dans la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire de six mois serait nécessaire pour faire l'acquisition d'un échographe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accorder une prolongation de six mois à Communo-Vet, soit jusqu'au 5 août 2025, pour finaliser la réalisation de son projet d'achat d'équipements dont elle a obtenu un financement par l'entremise de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-38

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À UNE DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET LE 25 JANVIER 2025 À LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet invitant la Ville à participer à une dégustation vins et fromages et à la Soirée Distinction qui se tiendra au Centre Bombardier à La Pocatière le 25 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à la dégustation vins et fromages et à la Soirée Distinction qui se tiendra à La Pocatière le 25 janvier 2025, d'autoriser le paiement des frais de repas au coût de 183,96 \$ à la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet et de rembourser les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-01-39

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande le montant total des taxes dues à la Ville.
- Monsieur Eric Lévesque fait état d'une problématique de stationnement des poids lourds en front du poste d'essence Esso et demande qu'il y ait une interdiction de stationner sur la rue Taché (partie Nord).
- Monsieur Daniel Rivard demande de quel immeuble il est question lorsque l'on parle du centre socioculturel.
- Monsieur Daniel Rivard demande pourquoi le projet de réfection du centre sportif n'apparaît plus au programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

2025-01-40

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 13.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière